

המשרד לקליטת העלייה  
Ministère de l'Intégration



FRANÇAIS

רישום עולים  
לקופות חולים

INSCRIPTION DES NOUVEAUX  
IMMIGRANTS A LA CAISSE-MALADIE

# Inscription des nouveaux immigrants à la caisse-maladie

Afin de faciliter vos premiers pas en Israël et dans le but d'améliorer les services aux nouveaux immigrants, vous pourrez vous inscrire à l'une des caisses-maladie de votre choix, dès votre arrivée à l'aéroport Ben Gourion.

Ce nouveau service à l'aéroport Ben Gourion vient s'ajouter à celui existant déjà et qui était de s'inscrire à la caisse-maladie dans les banques postales du pays.

## Généralités

Dans le cadre de la loi de Santé publique, les nouveaux immigrants ont droit à une assurance santé dès le jour de leur prise de statut de nouvel immigrant. Afin de pouvoir bénéficier de ce droit, il convient de vous inscrire dès votre arrivée dans le pays. Le nouvel immigrant qui ne travaille pas, pourra recevoir une assurance maladie gratuite durant les six premiers mois de son alya (à dater du jour de la prise de statut) dans la mesure où il s'inscrit à cette assurance santé.

Les services de santé sont fournis en Israël par 4 caisses maladie: *La Clalit, la Mehouhédet, la Maccabi et la Léoumit.*

## Processus d'inscription à l'aéroport

Dès votre arrivée à l'aéroport Ben Gourion et après avoir reçu du conseiller en intégration les formulaires adéquats, vous pourrez vous inscrire auprès de lui, à l'une des caisses-maladie de votre choix.

Vous pourrez au bureau du ministère de l'aéroport, téléphoner pour prendre conseil auprès de vos proches ou de vos amis, avant de prendre la décision de vous inscrire à l'une des caisses-maladie.

Lors de votre inscription, vous devrez mentionner au conseiller en intégration à quelle caisse vous désirez vous inscrire, à quelle caisse votre conjoint désire s'inscrire (les deux membres d'un couple peuvent s'inscrire à des caisses différentes), et à quelle caisse choisie par l'un de vous deux, vous désirez inscrire vos enfants de moins de 18 ans.

Toute personne de plus de 18 ans pourra s'inscrire séparément de ses parents en présentant sa carte d'immigrant, *téoudat olé*, ou celle de ses parents qui comporte son nom.

**Remarque, l'inscription faite à l'aéroport ne nécessite aucun frais.**

## Processus d'inscription dans un bureau de poste

Les nouveaux immigrants désireux de s'inscrire à l'assurance maladie plus tard, pourront se rendre à l'un des bureaux de poste du pays.

Heures d'ouverture des bureaux de poste : du dimanche au jeudi de 8h à 18h.

Certains bureaux de poste sont ouverts du dimanche au jeudi de 8h à 12h30 et de 15h30 à 18h, et le vendredi de 8h à 12h.

Les heures d'ouverture peuvent être différentes d'un bureau de poste à l'autre. Il est conseillé de vérifier les heures d'ouverture du bureau de poste proche de votre domicile en consultant le site internet de la poste à l'adresse: [www.israelpost.co.il](http://www.israelpost.co.il)

Avant de vous rendre au bureau de poste, veuillez vous munir des documents suivants:

- du document, *afnaya*, qui vous a été remis, soit au bureau du ministère de l'Intégration de l'aéroport, soit à l'un des bureaux du ministère de l'Intégration du pays.
- de votre carte d'immigrant, *téoudat olé*
- de votre carte d'identité, *téoudat zéout*, ou de votre feuillet d'inscription au registre des populations que vous avez reçu à l'aéroport.

Lors de votre inscription vous indiquerez à l'employé de la poste à quelle caisse maladie vous désirez vous inscrire, et à quelle caisse désire s'inscrire votre conjoint (les deux membres du couple peuvent s'inscrire à des caisses différentes), ainsi qu'à la caisse où vous désirez inscrire vos enfants (dans l'une des caisses où l'un des parents s'est inscrit) pour les enfants de moins de 18 ans. Les enfants de plus de 18 ans, seront inscrits séparément de leurs parents et ils devront montrer leur carte d'identité ainsi que celles de leurs parents. L'employé vous fera signer un formulaire d'inscription sur lequel sera mentionné le nom de la caisse maladie choisie.

Si vous êtes nouvel immigrant et que vous êtes dans l'impossibilité de vous rendre à la poste (pour des raisons de santé ou autres), vous pourrez donner procuration à une tierce personne. Cette personne ira au ministère de la Santé munie de sa carte d'identité et de la vôtre ainsi que des documents demandés, elle recevra par la suite une attestation de procuration qu'elle présentera au bureau de poste, là elle effectuera à votre place votre inscription sur le formulaire adéquat.

**Attention! Toute personne âgée de 18 ans ou plus, devra payer des frais d'inscription.**

Après avoir effectué l'inscription soit de l'aéroport, soit à la banque postale, vous vous rendrez à la caisse maladie choisie, muni de la photocopie de l'imprimé d'inscription et de votre carte d'identité. Vous y recevrez une carte provisoire de membre de la caisse maladie, *koupat holim*. Vous recevrez par la suite la carte définitive par la poste à l'adresse que vous avez mentionnée sur l'imprimé d'inscription. Dès votre inscription, vous pourrez bénéficier des services de santé dans tous les dispensaires du pays de votre caisse maladie.

Dès votre inscription vous devenez membre de la caisse maladie choisie, si vous le désirez vous pourrez changer de caisse mais uniquement après une période de 6 mois passés dans la caisse choisie initialement.

Pour plus de détails concernant le passage d'une caisse maladie à l'autre, se renseigner auprès des caisses maladie.

Une information à ce sujet est également disponible sur le site internet du ministère de la santé, en charge de la loi de Santé publique.

#### **Attention!**

**L'inscription à l'assurance maladie est la condition *siné qua* non pour bénéficier d'une couverture médicale. Ne tardez pas à vous inscrire.**

**En cas de non inscription et de problème médical, vous risquez de vous exposer inutilement à de fortes dépenses.**

**Si pour une raison quelconque, vous n'avez pas eu le temps de vous inscrire à une caisse maladie et que survient un problème médical, écrivez, faxez ou téléphonez à l'adresse ci-dessous (on ne peut se présenter au bureau des plaintes).**

#### **Bureau des plaintes du ministère de la Santé**

29 rue Rivka, Jérusalem

Standard informatisé: 02-5681234

Standard personnalisé de 13h à 15h : 02-5681257, fax: 02-5655981

Adresse électronique : [kvilot@moh.health.gov.il](mailto:kvilot@moh.health.gov.il)

Pour de plus amples informations, vous pourrez vous faire aider par votre conseillère personnelle en intégration du ministère de l'Intégration au bureau le plus proche de votre domicile, où entrer dans le site internet du ministère de l'Intégration à l'adresse: [www.klita.gov.il](http://www.klita.gov.il)

צִרְפָּתִית

השום עולים  
לקופות חולים



המשרד  
לקליטת  
העלייה



הופק על ידי  
אגף מידע ופרסום  
המשרד לקליטת העלייה  
רח' הלל 15, ירושלים 94581  
כל הזכויות שמורות ©

Département des publications  
Ministère de l'Intégration  
15 rue Hillel, Jérusalem 94581  
Tous droits réservés ©

Numéro de catalogue: 0911111030

[www.klita.gov.il](http://www.klita.gov.il)  
Adresse électronique: [info@moia.gov.il](mailto:info@moia.gov.il)  
Centre d'informations téléphoniques national: 03-9733333

הודפס על ידי המדפיס הממשלתי